

## Compte rendu de la séance du conseil municipal du 29 Septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de David LEGOUET, Maire.

### **Etaient présents :**

Monsieur David LEGOUET, Maire, mesdames et messieurs Annie POISSON, Guy LEPREVOST, Edwige PERINET, Jean-Pierre LEQUERTIER, France COSTA-TORRO, Maires Adjoints, Bruno MEDA, Gilbert CHODORGE Conseillers Délégués, Jacqueline HOUGHTON, Yannis GIRARD, Bertrand LADUNE, Catherine POT, Vincent ARNAUD, Julie MESNIL

### **Absents excusés :**

Martine LE ROUX GRAND-GUILLOT a donné pouvoir à France COSTA-TORRO  
Yveline BONNET a donné pouvoir à Edwige PERINET,  
Cédric ASSELINE, Marie-José NAGLE, Tony ALFEREZ

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h35.

Madame Annie POISSON est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 7 Juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'inscription à l'ordre du jour des trois questions diverses suivantes :

- Convention d'affiliation de l'Auberge de Jeunesse du Centre E. Godey au réseau des Auberges de Jeunesse
- Plan Départemental de Gestion de la Demande de Logement et d'Information du Demandeur
- Subvention Club de Boules de Barneville-Plage.

### **Informations :**

#### **Réponse au courrier du Député Stéphane TRAVERT :**

Monsieur le Maire rappelle que le Député Stéphane TRAVERT a transmis à chaque habitant de la commune un courrier dans le courant de l'été souhaitant faire une mise au point notamment sur l'article du bulletin municipal concernant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et ne ménageant pas Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire donne donc connaissance des réponses qu'il apporte aux divers points soulevés par Monsieur le Député et qu'il lui transmettra : (en pièce annexe au présent compte rendu : les réponses de Monsieur le Maire sont encadrées).

#### **Bilan de la saison estivale :**

Monsieur le Maire fait état d'une très bonne fréquentation, environ 15 000 personnes ont séjourné sur notre commune, on retrouve les chiffres d'avant COVID, et environ 25 à 30 000 personnes par jour ont traversé notre territoire.

Les commerçants rencontrés sont satisfaits de cette saison.

Monsieur le Maire rappelle que le gros week-end des 16-17 juillet, avec le Festival de la Glisse, les 30 ans de la Neire Maove, et le tournoi de Foot-ball, conjugué à une météo des plus favorables a connu une fréquentation exceptionnelle. Tout s'est bien déroulé, grâce notamment à la présence sur site de 4 agents qui ont pu pallier très vite aux petits désagréments, notamment les débordements de poubelles. Il remercie à cet effet les services municipaux. La bonne préparation en amont des manifestations estivales avec plusieurs réunions avec les différents services concernés, a fait que la saison a été un succès.

Il précise également que le jeu « bateau » du terre-plein du havre a été installé comme prévu, fin Juillet et que dès son ouverture, il a été pris d'assaut par les petits et les grands.

Il précise enfin que ce sont plus 110 manifestations organisées, soit par la commune, soit par les associations, soit par l'Office de Tourisme qui ont eu lieu cet été, environ 2 par jour, et cela a été très apprécié.

Nous sommes en période après covid, la Météo était exceptionnelle et le travail de l'Office de Tourisme « Cotentin Unique par Nature » commence à être bien répertorié. Les aménagements réalisés plaisent aux visiteurs. Actuellement, en moyenne saison, il y a encore du monde présent sur la commune et sur la côte des Isles, et notamment des manchois.

Julie MESNIL confirme en effet qu'il y a eu beaucoup de monde et elle demande si la Gendarmerie a fait un retour sur la sécurité ?

Monsieur le Maire lui répond que la réunion trimestrielle avec tous les acteurs de la sécurité, Gendarmerie, Pompiers, Sémaphore, SNSM, Garde du Littoral a eu lieu le 13 septembre et rien n'a été relevé de plus que les autres années malgré cet afflux de population, que ce soit au niveau accidents ou bien incivilité. Chacun est d'ailleurs plutôt satisfait.

France COSTA-TORRO précise que les commerçants ont bien participé à ce succès de la saison, ils ont apporté un soutien logistique pour relayer les manifestations.

Julie MESNIL demande s'il y a une concertation en amont de la saison avec les associations. Elle trouve en effet dommage que le Festival de la Glisse et les 30 ans de la Goëlette aient eu lieu le même week-end, d'autant que c'était également la fête des Vieux Gréments à Saint Vaast La Hougue.

Edwige PERINET lui répond que oui, les associations sont concertées et invitées dès le début de l'année à donner leurs dates de manifestations et leurs demandes en matériel.

Ce sont elles qui ont choisi leurs dates, en connaissance de cause. Monsieur le Maire quant à lui, pense qu'au contraire, le monde attire le monde. Pour les touristes, ils étaient sur site, mais pour les locaux, il pense aux habitants de la côte Est par exemple, il est persuadé qu'ils sont venus parce qu'il y avait plusieurs manifestations. Il rappelle également que le feu d'artifice tiré le 16 juillet à partir de la Flèche Dunaire a pu profiter à tous.

Julie MESNIL demande s'il y a un marché pour les feux d'artifice et le coût ?

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de marché, il est très satisfait des prestations de LOCATECH de Coutances. Le coût par feu est de 9 500€.

A une remarque où celui du mois d'août était mieux que celui de juillet, il répond que c'est exactement la même prestation.

Bertrand LADUNE demande si cette fréquentation importante a eu un impact sur le nombre de nuitées au Centre Eugène GODEY ? France COSTA-TORRO lui répond par l'affirmative, car les randonneurs sont extrêmement présents sur le territoire et ils apprécient l'Auberge de Jeunesse.

Vincent ARNAUD rappelle le problème qu'il y a eu avec la quinzaine de paddles partis à la dérive avec des jeunes dessus. Cela s'est bien terminé, mais il aurait pu y avoir un vrai drame. Il demande si quelque chose est prévu pour que des personnes formées aux risques complètent les équipes de loueurs.

Monsieur le Maire lui précise que ce point a été évoqué en réunion Sécurité et qu'une rencontre avec les loueurs est prévue au mois d'octobre pour évoquer ce problème important. Il rappelle également que la location de paddles est un phénomène nouveau. Il convient donc en effet de prendre certaines mesures.

Annie POISSON relève que le problème est le même en saison de montagne, les skieurs ne s'occupent pas des conditions météo et il y a des drames également. Chacun doit se responsabiliser.

Monsieur le Maire fera un retour de cette réunion avec les loueurs lors d'une prochaine séance.

Julie MESNIL demande s'il y a un retour sur les traversées vers les îles ?

Monsieur le Maire a entendu qu'il y a eu 40 000 passagers et que cela semble satisfaisant dans les conditions actuelles avec le passeport obligatoire. C'est assez bien « rôdé » les voyageurs s'inscrivent et les douanes se déplacent. Le Département œuvre actuellement pour que seule la carte d'identité biométrique puisse suffire. Il note également que les délais pour obtenir passeports ou cartes d'identités sont extrêmement longs.

#### USCI – Coupe de France :

Monsieur le Maire adresse au nom de la Municipalité ses félicitations au club de l'USCI dont les joueurs de l'équipe Première se sont qualifiés pour le 5<sup>ème</sup> tour de la coupe de France. Le prochain match aura lieu à la Ferté Macé le dimanche 9 octobre 2022 et la Municipalité mettra deux bus à disposition des supporters.

#### Réunion Publique le 14 octobre 2022 :

Monsieur le Maire précise qu'il est important de faire un point d'échange avec la population sur les projets du mandat. La crise sanitaire n'a en effet pas permis de pouvoir le faire plus tôt.

Le déroulement de cette réunion se fera par un temps de présentation de ce qui a été réalisé par chaque pilote de commission de manière synthétique et ensuite échanger avec le public.

#### Essai Sirène :

Le mercredi 5 octobre 2022 vers 15h00, les services préfectoraux viendront sur site se rendre compte de l'état de la sirène, dans le cadre du Réseau National d'Alerte (RNA) et feront un essai de déclenchement.

#### Port de Barneville-Carteret :

La SPL des Ports de la Manche a transmis un article sur le nouveau port paru en Juillet dans la revue nautique « sailing today », équivalent français de « voiles et voiliers ». Ce magazine a nommé le port comme Marina de l'Année 2022 pour les British Yachting Awards 2022. Il convient de relayer cette information afin que le maximum de personnes vote pour notre port.

### **Bilan santé :**

Monsieur le Maire fait état de la réunion avec l'association santé au niveau du Cotentin, comprenant les habitants de la Haye du Puits, Saint Sauveur le Vicomte et de la Côte des Isles.

Tout le monde est inquiet, mais le PSLA est actif, cela concerne la pratique de la médecine en coordination, ce que recherchent les jeunes diplômés.

Dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2023, le Cotentin signera le « Centre de Santé Cotentin », avec des médecins salariés. Il faut cependant noter que 80% environ des médecins souhaitent rester en profession libérale. Il rappelle que le conseil a voté une ligne au budget pour aider à l'équipement de ce centre en moyens matériels si besoin.

Catherine POT demande où serait implanté ce centre ? Monsieur le Maire lui répond que pour l'instant rien n'est défini, mais peut être Valognes qui est plus central pour la partie administrative. Les médecins quant à eux sont « dispatchés » où il y a des besoins. Il précise qu'avec le PSLA, les médecins de Port-Bail sur Mer et de Les Pieux peuvent « piloter » les internes venant à Barneville-Carteret.

Bertrand LADUNE demande comment faire pour prendre rendez-vous avec un médecin à l'heure actuelle, avec le départ des deux médecins dès le 30 septembre.

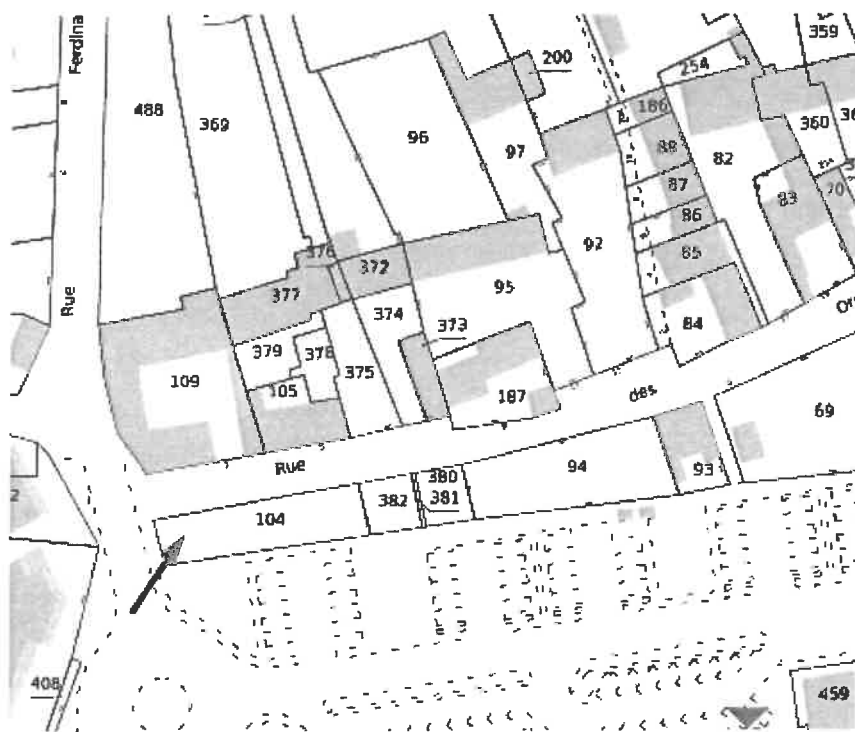
Monsieur le Maire lui répond, qu'il n'y a pas beaucoup de solutions, à part faire le 15 si ce sont de graves symptômes ou bien tenter les cabinets alentours.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **1. Acquisition d'une bande de terrain appartenant à Madame CAUBEL rue des Ormes pour les voies douces.**

Monsieur le Maire a rencontré Madame CAUBEL, propriétaire de la haie ci-dessous afin de lui demander son accord pour que la commune puisse acheter une bande de terrain pour aménager les futures voies douces.





Madame CAUBEL, a sollicité l'avis de ses enfants et la famille est favorable à cette vente.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, à cette acquisition d'une superficie d'environ 15m<sup>2</sup> au prix de 50€ du m<sup>2</sup> et précise que tous les frais afférents à cette vente, bornage, acte notarié... etc... seront à la charge de la commune.

## **2 - Tarifs de location du local de l'ancien Office de Tourisme pour l'installation d'une orthophoniste.**

Monsieur le Maire informe que Charlotte DAVODET, orthophoniste vient d'installer son cabinet dans le local de l'ancien Office de Tourisme, rue Guillaume le Conquérant qui a été rénové pendant l'été par l'équipe Bâtiments de la commune. Elle a énormément de demandes de rendez-vous, mais comme elle s'installe, elle a besoin de générer sa trésorerie.

Cette installation s'est décidée très vite dans le courant de l'été, et le Conseil Municipal n'a pu être consulté. Cependant, considérant le nombre de demandes de rendez-vous chez un orthophoniste dans la région, c'est une réelle opportunité qu'elle ait choisi Barneville-Carteret pour s'installer. Elle aurait en effet pu choisir de s'installer ailleurs, et c'est une réelle chance pour la commune.

Vincent ARNAUD demande pourquoi elle ne s'est pas installée dans le Pôle Santé. Monsieur le Maire lui répond, qu'à part les pièces pour les médecins généralistes, le Pôle Santé est au complet.

À la suite des discussions entre Madame DAVODET et Annie POISSON, il est proposé de faire la gratuité les six premiers mois, puis un tarif de location mensuelle à 350€. Madame DAVODET réglera les charges.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la gratuité des six premiers mois d'occupation et le loyer mensuel hors charges, ensuite à 350€.

### **3- Loyer pour le logement de la Salle du Parc**

Monsieur le Maire rappelle que le logement au premier étage gauche de la Salle du Parc a été entièrement refait par les services municipaux au printemps. Il n'avait pas été proposé à la location au cas où un médecin souhaiterait s'installer.

Aujourd'hui, l'appartement au-dessus de la poste est disponible et il sera refait. Il conviendrait mieux, niveau emplacement à un médecin qui souhaiterait s'installer.

Le logement de Carteret va donc être proposé à la location, le loyer proposé au vote est de 600€ par mois plus les charges.

A une demande sur l'attribution de ce logement, Annie POISSON répond qu'en effet, elle a rencontré un jeune couple avec un enfant qui est intéressé. Elle précise à ce sujet que ce couple, avec des conditions de logement actuelles très compliquées, a été proposé pour des HLM à plusieurs reprises, mais ils dépassent le plafond et n'ont donc pas accès aux logements HLM.

Au sujet du parc de logement, Bertrand LADUNE fait remonter deux remarques de commerçants qui ont énormément de difficulté à recruter car le personnel n'arrive plus à se loger sur le secteur. La Municipalité peut elle réfléchir à une solution pour les saisonniers notamment, afin d'éviter les fermetures de commerces ?

Monsieur le Maire répond qu'il est bien conscient de ce problème, c'est un peu le revers de la médaille des succès des stations classées, il y a beaucoup de monde et les loueurs préfèrent mettre leurs logements en location saisonnière, les locaux ont bien du mal à se loger. Il rappelle que la commune dispose de 163 logements sociaux, ce qui est déjà très important et qu'un programme de 19 nouveaux logements est acté.

Annie POISSON rappelle que depuis la crise sanitaire, il y a très peu de « turn over » sur les logements sociaux.

Bertrand LADUNE demande si un projet est en cours sur les anciennes écoles dans le bourg, une réhabilitation pour des logements pour saisonniers serait-elle envisageable ? Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de projet actuellement, mais tout est à refaire à l'intérieur car ce bâtiment a été victime de la mэрule.

Il précise que ce point sensible a été évoqué en présence du Président du Cotentin lors d'une inauguration à l'hôtel des Isles.

Edwige PERINET confirme que sur la commune énormément de logements sont mis à la location via Airbnb. Vincent ARNAUD précise que certaines villes taxent plus ces locations Airbnb.

Julie MESNIL demande s'il serait possible d'avoir la liste des bâtiments communaux ? Il lui est répondu par l'affirmative.

Toutes explications entendues, le montant du loyer à 600€ mensuel pour le logement de la salle du Parc est validé à l'unanimité.

### **4 - Mutualisation d'un Garde Champêtre avec certaines communes du Pôle de Proximité de la Côte des Isles**

Monsieur le Maire rappelle que le Pôle de Proximité de la Côte des Isles a relancé le schéma de mutualisation, à son initiative dans le but de limiter les dépenses de fonctionnement. Un

questionnaire a été transmis à toutes les communes avec différents thèmes et les communes intéressées étaient invitées à être pilotes pour chaque thème. Monsieur le Maire a proposé la commune pour être pilote d'une mutualisation pour la voirie (ce que nous faisons déjà avec Port-Bail sur Mer avec un groupement de commandes et un accord cadres) et pour un Garde Champêtre mutualisé.

Plusieurs communes sont intéressées et deux réunions ont eu lieu.

Pour la voirie, ce serait à partir de 2024 et pour le Garde Champêtre, ce pourrait être en début d'année 2023, le temps de préparer la convention de groupement, de lancer la publication de l'offre d'emploi et de procéder au recrutement. Patrice BELLIER serait le référent pour ce nouvel agent mutualisé.

Les communes intéressées devront définir le quota de demi-journées qui leur seront nécessaires. Pour l'instant Saint Jean de la Rivière a voté pour une journée, les Moitiers d'Allonne pour une demi-journée, mais se réserve la possibilité d'une journée complète et Saint Georges de la Rivière va proposer une demi-journée à son Conseil Municipal.

Tous les frais afférents à ce recrutement seront proratisés selon le temps passé par cet agent.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide cette mutualisation pour un Garde Champêtre, à l'unanimité.

#### **5 - Modification du tableau des emplois communaux : création de deux postes d'Adjoint Technique à 20h00 et création d'un poste de Garde Champêtre mutualisé**

Monsieur le Maire rappelle que le ménage des locaux municipaux est assuré par du personnel ASTRE, ainsi que les sanitaires publics. Depuis la mi-juillet, l'association rencontre de grandes difficultés pour recruter du personnel si bien que depuis le week-end du 15 juillet, il n'y avait plus d'agents pour les sanitaires. Les Services Techniques ont assuré pour ce gros week-end (Paul) et ensuite les agents du Centre Eugène Godey. Pour les salles municipales, le constat est le même, soit les agents ASTRE sont absents ou bien ils ne sont pas très motivés et nous recevons beaucoup de plaintes sur la Maison des Associations et la Salle des Douits notamment.

En calculant le nombre d'heures de ménage, sanitaires compris et sans la Salle des Douits, la Salle du parc et la Maison des Associations, 40 heures sont nécessaires.

Il est donc proposé de créer deux postes permanents à 20h00 pour des agents d'entretien et la création d'un poste de Garde Champêtre suite à la décision précédente de mutualisation.

Bertrand LADUNE demande comment a réagi le Directeur d'ASTRE ? Il est répondu qu'il est très ennuyé car il n'a pratiquement plus de personnel. A ce titre, le conseil est invité à faire connaître cette situation aux personnes de leur entourage qui chercheraient quelques heures de travail pour aller s'inscrire.

Le personnel actuel risque de perdre ses heures avec ces créations de poste, mais les propositions des postes ont été proposées à certains membres, mais refusées en raison du nettoyage des sanitaires ou des horaires.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les créations de postes proposées.

## **6 et 7 - Conventions de servitudes pour ENEDIS parcelle AE 1390 et cession d'appuis.**

Monsieur le Maire informe que suite aux dernières tempêtes, il y eu beaucoup de problèmes sur le secteur de la Plage. Un poste Basse Tension installé sur la parcelle AP 1388 à Barneville-Plage va donc muter sur la parcelle AP 1390, avenue de la Plage, appartenant à la commune. ENEDIS demande la signature d'une convention de servitude pour son installation et son entretien. Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes.

Monsieur le Maire informe qu'au sujet de la fibre sur ce secteur, les riverains ont estimé qu'il y avait trop de poteaux prévus. Après une nouvelle étude, seuls 39 poteaux seront installés. En 2024, certains effacements de réseaux auront lieu rue de la Grève d'Or, rue de la Verdure, rue de la Gerfleur, rue du Pré Sec et rue Pasteur.

Vincent ARNAUD demande si on ne pourrait pas profiter de ces travaux ENEDIS pour les effacements ? Il lui est répondu que c'est compliqué, il n'y a pas de coordination et lorsqu'ENEDIS décide ses propres effacements, il réalise les travaux, alors que pour la commune, nous devons solliciter les études du SDEM.

Dans le cadre de cet effacement d'une ligne Basse Tension située rue de la Gerfleur et rue de la Verdure à Barneville-Carteret, ENEDIS propose de rétrocéder les supports d'appuis à la commune, ces supports servant aussi d'appui au réseau Télécom et à l'éclairage public. Leur effacement n'est actuellement pas prévu.

ENEDIS a donc transmis une convention de cession d'appuis concernant la rue de la Gerfleur et de la Verdure à Barneville-plage. Le Conseil est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention qui engage la commune à assurer l'entretien de ces appuis.

Bertrand LADUNE demande si les appuis qui vont être cédés sont en bon état ? Monsieur le Maire lui répond qu'à priori, ils sont en bon état.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les deux conventions avec ENEDIS : servitude et cession d'appuis.

## **8 - Convention avec le SDEM pour l'effacement de réseaux route de la Corniche et avenue des deux Plages.**

Dans la continuité des projets d'effacements de réseaux, le SDEM a été sollicité pour une étude d'effacement route de la Corniche – avenue des deux Plages. Le coût global des travaux est estimé à 143 000€. Avec le partenariat du SDEM 50, la participation de la commune est estimée à 42 900€.

Le Conseil Municipal est sollicité pour valider cette opération.

Monsieur le Maire rappelle que pour 2023, le SDEM a été sollicité pour les effacements rue Jeanne d'Arc et rue Aristide Briand ainsi que sur la rue Bruno Pélissier et rue des Oiseaux. A une question de Bertrand LADUNE, il est confirmé qu'ensuite, les mâts d'éclairage public sont à la charge de la commune.

Vincent ARNAUD se demande s'il ne serait pas possible, puisque ce secteur en haut du cap n'est pas desservi par le tout à l'égout, d'envisager la concordance de ces travaux ?

Il lui est répondu que le Cotentin, dorénavant compétent en matière d'assainissement collectif, a été sollicité à maintes reprises pour terminer l'assainissement de la commune sur ce secteur. En effet, lorsque la compétence a été transférée, il restait le Cap et un tronçon du secteur de Barneville-Plage. Les enquêtes branchement étaient réalisées.



Le secteur de la plage est terminé, mais pour le Cap, il n'y a toujours pas de dates actées, et les enquêtes branchement vont devoir être relancées avant.

Monsieur le Maire précise à cet effet, que ce retard dans le raccordement du secteur du Cap au réseau d'assainissement collectif à un impact sur les instructions de Permis de Construire. Le Cotentin a compris que c'était important, mais aucune décision n'est prise pour l'instant.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition d'effacement du SDEM et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à cet effet.

#### **9 Demandes de subventions DETR et Fonds de Concours du Cotentin : Chapelle Saint Louis, Sanitaire Ecologique, Véhicule et tenue Garde Champêtre mutualisé, Abris Bus**

Lors de l'inauguration des travaux le 8 septembre dernier, Monsieur le Préfet a précisé que tous les crédits DETR 2022 n'ont pas été consommés et qu'il était possible de déposer des dossiers au titre de la programmation complémentaire. Enfin, lors de réunions d'agglomération, Monsieur le Maire a appris qu'il restait des crédits dans le cadre des Fonds de Concours du Cotentin.

Après réflexion, Monsieur le Maire vous propose de déposer quatre demandes DETR, l'une pour la Chapelle Saint Louis suite au diagnostic réalisé par Arnaud PAQUIN, un dossier pour un Abri Bus dans le cadre du plan mobilité sur le parking du Valnotte et un dossier pour la fourniture et la pose d'un sanitaire écologique sur le site du phare ainsi qu'un véhicule électrique pour le Garde Champêtre mutualisé.

Les demandes de Fonds de Concours portent sur les travaux de la Chapelle Saint Louis, l'Abri Bus, le véhicule et les vêtements pour le Garde Champêtre mutualisé. Pour le sanitaire écologique, le Fonds de Concours est déjà acté.

Montants estimatifs des travaux :

Pour la Chapelle Saint Louis, le montant des travaux est de 58 528.02€HT

Pour la fourniture et la pose d'un sanitaire écologique sur le site du phare, le montant est de 25 720€HT

Pour l'installation d'un Abri Bus Parking du Valnotte, le montant est de 12 371.61€HT

Pour l'acquisition d'un véhicule électrique pour le Garde Champêtre mutualisé, le montant est de 26 100€HT

Pour l'achat de vêtements pour le Garde Champêtre mutualisé, le montant est de 1 038.27€HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces demandes de subventions et charge Monsieur le Maire de la suite à leur donner.

#### **10 - Eglise : Validation du devis pour la Chaire à Prêcher et demandes de subventions**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux de l'église, la restauration des mobiliers est également nécessaire. La Chaire à Prêcher doit être restaurée. Après consultation et analyse par Yveline BONNET et validation des services concernés, le devis de l'entreprise GIRARD qui s'élève à 11 880€HT arrive en première position.

Il est possible d'obtenir des subventions de la DRAC et du Conseil Départemental à hauteur de 20% pour chaque entité. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes.

#### **11 - Eglise : Validations des devis pour l'archéologie et demandes de subventions.**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux programmés de l'Eglise, l'autorisation de travaux est soumise à des fouilles archéologiques.

Le montant global du devis retenu, validé par les Services de l'Etat, fait état d'une somme de 36 062,20€ HT

Il concerne plusieurs tranches :

ENTREPRISE INRAP pour un montant :

Tranche ferme	18 605,40 € HT
Réfection des sols	10 856,80 € HT
Datations	2 400,00 € HT
Etude des mortiers	2 700,00 € HT
Dendrochronologie	1 500,00 € HT

TOTAL 36 062,20 € HT

Il est possible de solliciter une subvention sur le montant de la tranche ferme.

Monsieur le Maire remercie Yveline BONNET pour sa précieuse aide dans ce dossier et ses recherches pour les demandes de subvention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les travaux et la demande de subvention.

#### **12 - Partage de la Taxe d'Aménagement avec la Communauté d'Agglomération.**

Monsieur le Maire rappelle que la loi de finances 2022 a rendu obligatoire le partage de la Taxe d'Aménagement perçue par les communes avec leur communauté d'agglomération.

Article 109 : « Si la taxe d'aménagement est perçue par les communes membres, un reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI est obligatoire (compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences).

Le Conseil Communautaire, en séance du 22 juin 2022, a validé le reversement de 20% du montant des taxes d'aménagement perçues par les communes. Pour information, dans la majeure partie des EPCI, la part demandée aux communes est de 50%. Il précise qu'avec ces partages de fonds, les budgets communaux vont être de plus en plus compliqué à équilibrer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la signature de la convention qui précisera les modalités de la procédure de partage.

#### **13 - Panneaux photovoltaïques sur le Centre Technique : avancement du dossier et autorisations.**

Monsieur le Maire rappelle que les toitures des ateliers municipaux de la commune présentent un potentiel en matière d'énergie photovoltaïque. C'est dans ce cadre que le 9 juillet 2018, le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement pour le lancement d'études par la société d'économie mixte West Energies, financée par le Conseil Départemental.

Après plusieurs études, la superficie initialement prévue est un peu moins importante, en raison de la structure de certaines charpentes.

A ce jour, le dossier est prêt et le Conseil Municipal doit valider les autorisations de travaux et la mise à disposition des toitures pour 30 ans.

Monsieur le Maire précise que les panneaux seront fabriqués si possible en France ou bien en Allemagne. Il précise également qu'il reviendra devant le conseil municipal pour expliquer comment sera revendue la production.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les travaux de pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures du Centre Technique ainsi que la mise à disposition des toitures à WEST ENERGIES pendant 30 ans.

#### **14 - Projet d'acquisition de la Résidence la Gerfleur par l'EHPAD St François : Accord de principe pour une garantie d'Emprunt à hauteur de 200 000€**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'achat en pleine propriété de la Résidence la Gerfleur et du terrain par l'EHPAD, acté pour 660 000€, l'EHPAD financera cet achat sur ses fonds propres et sur emprunt à hauteur de 400 000€. Les banques sollicitées par l'EHPAD demandent un garant à hauteur de 50% du montant du prêt, soit 200 000€. L'EHPAD sollicite la garantie d'emprunt de la commune.

Bertrand LADUNE demande s'il y a un risque financier pour la commune ? Il lui est répondu par la négative, l'EHPAD fonctionne très bien et dispose d'une trésorerie saine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'accorder la garantie d'emprunt de la commune à l'EHPAD dans le cadre de son projet, à hauteur de 200 000€.

#### **15 - Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)**

Comme chaque année, la Communauté d'Agglomération du Cotentin a présenté le rapport d'évaluation des charges transférées (pour définir les Attributions de Compensation aux communes) à la commission qui en a la charge. Elle a transmis le rapport que chaque conseiller a pu consulter, à chaque commune qui est invitée à l'approuver.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT 2022.

#### **16 - Participation aux frais scolaires du Syndicat Scolaire de Saint Maurice en Cotentin pour deux enfants scolarisés**

Le Syndicat Scolaire de Saint Maurice a transmis un état des sommes dues pour deux élèves de la commune de Barneville-Carteret, scolarisés à Saint Maurice :

Eylis et Isolyne COULON-TRIPPEY en primaire pour une somme de 1 775.90€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder au règlement de cette somme, sous réserve de la production du certificat de dérogation scolaire ou de la justification de cette inscription.

Julie MESNIL pensait qu'il n'était pas possible d'inscrire un enfant dans une commune sans dérogation. Il lui est répondu que si, mais dans ce cas, les communes ne peuvent pas demander de participation à la commune de domiciliation des enfants.

#### **17 - Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la viabilisation du lotissement HLM (en raison de la réalisation des deux tranches simultanément)**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du Conseil Municipal du 9 Juin 2021, le Conseil Municipal a validé le choix du Cabinet SAVELLI pour assurer la maîtrise d'œuvre de

la viabilisation pour la première tranche de 11 logements. Finalement, d'un commun accord, les deux tranches (plus un logement validé) ont été actées simultanément. Le contrat de maîtrise d'œuvre se trouve donc modifié en ce sens. Son montant est désormais de 34 545.22€ HT avec 14 545.42€ correspondant à la tranche 2. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cet avenant. Les constructions devraient commencer mi 2023 puisque le permis d'aménager est déposé.

### **18 - Economies d'énergie : Proposition d'extinction de l'Eclairage Public.**

Dans le cadre très actuel de la demande du Gouvernement auprès de chacun, y compris des collectivités territoriales de réaliser des économies au niveau de l'énergie, Monsieur le Maire propose de réduire l'Eclairage Public (plus de 1 000 points sur la commune) par la coupure totale de 22h30 à 6h30. Si cela est acté, une délibération du Conseil Municipal est nécessaire et ensuite, selon la décision prise, un arrêté de Monsieur le Maire sera pris précisant cette décision.

Il précise qu'actuellement l'éclairage de certaines rues se fait entre 23h00 et 6h00 et d'autres restent éclairées toute la nuit. Après discussions avec ses collègues maires, plusieurs d'entre eux ont décidé l'extinction totale.

Pour la commune, cela représente plus de 1 000 points lumineux et l'économie est estimée à 20 000€ par an.

En été, Monsieur le Maire propose l'extinction de 0h30 à 6h30, mais comme il fait jour à partir de 5h30, l'éclairage ne se remettra pas en service.

Julie MESNIL demande ce qu'en pense la Gendarmerie ? Monsieur le Maire lui répond que ce point a été évoqué en réunion Sécurité et que cela ne pose pas de problèmes. Il convient de prévenir en amont la population. Il précise également que cette décision pourrait être à nouveau revue en conseil, si cela était nécessaire sur certains points.

Annie POISSON précise que le seul point noir à son avis qui pourrait être revu à la longue est le parking de la Potinière en été.

Julie MESNIL demande si une réflexion identique est portée sur les illuminations de Noël ? Monsieur le Maire lui répond que oui, les illuminations doivent être maintenues, pour conserver l'esprit de Noël après ces périodes de crise, mais qu'elles seront diminuées et que leur éclairage sera réduit : 3,5 semaines au lieu de 5.

A une question sur l'extinction des panneaux lumineux, qui eux sont autonomes par rapport à l'Eclairage Public, Vincent ARNAUD propose d'y installer une minuterie. A voir avec le fournisseur.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité, l'extinction totale de l'éclairage public à partir de 22h30 à 6h30 en hiver et à partir de 1h00 en été. Les dates seront confirmées.

Au sujet des économies d'énergie, Bertrand LADUNE a relevé dans la lettre journalière de l'AMF, que l'association des maires propose 10 points pour réduire les dépenses d'énergie. Il demande la possibilité de créer un groupe de travail au sein du Conseil pour étudier ces points. Monsieur le Maire valide cette proposition.

## **19 - Convention d'affiliation de l'Auberge de Jeunesse Eugène Godey au réseau des Auberges de Jeunesses**

France COSTA-TORRO rappelle que le Centre d'Accueil Eugène Godey est également Auberge de Jeunesse. Elle a été contactée par l'Auberge de Jeunesse de Cherbourg pour adhérer à cette Fédération de randonneurs. En effet, beaucoup de randonneurs (de plus en plus nombreux) lui ont fait remarquer que les deux seules auberges référencées étaient Cherbourg et Granville.

Afin de pouvoir se promouvoir pour développer cette activité, elle estime qu'il serait bon d'obtenir une affiliation à la fédération des Auberges de Jeunesse, pour une meilleure visibilité de cette auberge. Il convient pour cela de signer une convention d'affiliation.

La cotisation qui permet cette affiliation s'élève à une part fixe (250€ par an) et une part variable basée sur les déclarations de l'année N-1 : de 1 à 3000 nuitées : 0.22cts par nuitée,

Pour information, pour 2021 : 1305 nuitées, soit 287€ et pratiquement 3000 en 2022.

De 3001 à 7000 nuitées : 0.20cts par nuitée, et à partir de 7000 nuitées : 0.17cts par nuitée.

France COSTA-TORRO rappelle la décision l'an dernier d'être référencé dans le guide de l'Office de Tourisme pour 150€. Elle vient d'être contactée par MATLAS voyages pour des séjours scolaires qui ont trouvé l'adresse via ce guide. Il est donc important d'être référencé.

Catherine POT demande s'il y a des projets avec les scolaires locaux ? France COSTA-TORRO répond que non pour l'instant, mais elle est contact avec l'UCPA qui œuvre beaucoup avec la région parisienne et la région du Nord pour des séjours découvertes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette adhésion.

## **20 Plan Départemental de Gestion de la demande de Logement et d'information du demandeur :**

Annie POISSON, en charge du logement a reçu du Cotentin, une information sur la gestion de la demande de Logement et d'information du demandeur. Elle a participé à plusieurs réunions sur ce sujet.

En effet, la loi ALUR prévoit que tout Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doté d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) exécutoire doit élaborer un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID). Le PLH du Cotentin est exécutoire pour la période 2022-2027.

Le PPGDLSID est établi pour une durée de six ans.

La loi ALUR prévoit que le plan partenarial définit les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement social et à satisfaire le droit à l'information, en fonction des besoins en logement social et des circonstances locales.

Cela concerne la démarche d'attribution, ce que la commune fait déjà.

Elle précise que les communes se sont « battues » pour conserver la possibilité de proposer des demandeurs. Elle rappelle la démarche d'attribution, la commune doit présenter trois dossiers

complets pour chaque logement libre. Ce qui est compliqué car les dossiers présentés sont souvent incomplets. Les demandeurs doivent s'inscrire sur IMOWEB 50 pour être proposés à une attribution.

Elle travaille en étroite collaboration avec les agents de l'accueil, Maryline, Cathy et Sabrina qui connaissent bien les demandeurs et leurs situations.

La nouveauté est une grille de notation avec certains critères obligatoires, notamment la mixité sociale. Elle estime que c'est une très bonne chose, mais que c'est compliqué à mettre en œuvre, avec les seuils relativement bas des plafonds, il est compliqué de mettre en place cette mixité.

Un autre critère est de privilégier l'accueil des demandeurs, les accompagner, c'est ce que font les agents communaux.

Ensuite la priorité est donnée aux personnes sans logements, aux personnes en situation de divorce, mais également aux personnes victimes de violences conjugales ou bien celles vivant dans des logements insalubres.

Elle rappelle également que certains logements sont réservés.

Elle rencontre des difficultés pour les attributions de logements pour les personnes seules dont les dossiers sont souvent refusés par la commission d'attribution qui privilégie les familles. Elle a pourtant beaucoup de demandes.

Actuellement, elle a les demandes suivantes :

Environ une centaine pour personnes seules, 40 demandes concernent des familles de deux personnes (famille monoparentale avec un enfant) et une vingtaine pour des familles.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette démarche qui consiste à engager la phase de recueil des avis des communes membres du Cotentin dans les conditions du Code de la Construction et de l'habitation qui prévoit que ce plan est soumis à l'avis des communes membres de l'EPCI.

### **Subvention exceptionnelle Association des boules de la Plage : remboursement des frais électriques.**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a pris à sa charge les frais d'électricité du terrain de boules de Carteret et plus récemment ceux du terrain de boules de la Plage. Afin d'être équitable entre les associations, il propose de verser une subvention de 200€ correspondant aux frais engagés par l'Association des Boules de la Plage pour l'électricité. Le Conseil Municipal, valide le versement de cette subvention à l'unanimité.

Questions des Conseillers Municipaux :

Bertrand LADUNE a transmis plusieurs questions dont les réponses ont été données au cours de la séance.

Monsieur le Maire lui demande ce qu'il attend sur son dernier point :

- « Présentation du point budgétaire 2022 (fonctionnement et investissement) lors du conseil municipal d'octobre 2022. »

Bertrand LADUNE explique que c'est une déformation professionnelle, il souhaite un point par chapitre pour information, pour voir si compte tenu de la crise, la commune est dans la ligne du budget voté ou bien si cela est compliqué, notamment sur le point important de l'énergie.

Monsieur le Maire comprend mieux, précise que cela n'a encore jamais été demandé. Lorsqu'il y a un changement à effectuer sur le budget, le conseil municipal doit valider une Décision Modificative. Il donne les éléments suivants :

Il précise, au sujet de l'énergie que des changements de chaudières (en partenariat avec le SDEM 50) est prévu l'an prochain.

Il précise également que sur le budget voté 2022, deux points seront réalisés sur 2023, pour des raisons de délais : la viabilisation des HLM pour 350 000€ et la voirie du village du Tôt, car le Cotentin doit revoir le réseau Eaux Pluviales auparavant.

La trésorerie est un peu compliquée en raison de l'attente des versements de subventions, mais il est possible d'activer la ligne de trésorerie.

Bertrand LADUNE précise que sa demande porte sur le budget de départ avec des indicateurs d'exécution.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à 23h00.

Vu, le Maire,  
David LEGOUET.







Mairie  
1 Place de la Mairie  
BP 109  
50270 BARNEVILLE-CARTERET  
☎ : 02.33.53.88.29  
Courriel : pascale.ragot@barneville-  
carteret.fr



Le 29 septembre 2022

Monsieur David LEGOUET  
Maire de  
BARNEVILLE-CARTERET

A

Monsieur Stéphane TRAVERT  
Député de la Manche  
11 Rue du Calvaire  
50 250 LA HAYE

**N/Ref : DL/PR N° 71-2022**

Monsieur le Député,

Tous les habitants de Barneville-Carteret ont reçu dans leur boîte aux lettres fin juillet un courrier à l'entête de l'Assemblée Nationale signé Stéphane TRAVERT. Le Maire se doit de répondre à un document qui émane d'une des plus hautes instances de l'Etat.

En tant que Maire, élu le 15 mars 2020, je me suis permis de corriger, au nom des habitants, les 5 inexactitudes en page 2 de ce courrier.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

---

**Stéphane TRAVERT**  
*Ancien Ministre - Député de la Manche*

La Haye, le 29 juillet 2022

Madame, Monsieur,

Le 19 juin, j'ai été réélu Député de la 3<sup>ème</sup> circonscription. Si les remerciements que j'ai pu formuler à l'issue de ce scrutin s'adressaient à toutes celles et ceux qui m'ont une nouvelle fois accordé leur confiance, permettez-moi de profiter de ce courrier pour me féliciter des résultats à l'échelle de la commune de Barneville-Carteret. 38.03 % des suffrages barnevillais se sont portés sur ma candidature lors du premier tour, contre 33.77 % à l'échelle de la circonscription. Une semaine plus tard, vous êtes 65.23 % à m'avoir honoré de votre soutien, contre 56.13 % à l'échelle de la circonscription. Je vous remercie pour votre confiance et je tiens à dire à celles et ceux dont le vote ne s'est pas porté sur ma candidature que le sens de mon action est entièrement orienté vers l'intérêt général.

J'aimerais que cette volonté de faire prévaloir l'intérêt de chacune et de chacun d'entre vous, indépendamment des opinions politiques des uns et des autres, soit partagé par tous. Or, si je vous écris aujourd'hui avec ce courrier adressé à tous les habitants de Barneville-Carteret, c'est pour faire le constat qu'à l'échelle de votre commune, un parti pris empêche ce nécessaire dialogue et cette action commune pour le bien de notre territoire.

Le dernier exemple en date est écrit noir sur blanc dans le bulletin communal du mois de juin, que vous avez toutes et tous reçus dans vos boîtes aux lettres. En page 7, on y trouve tout un article intitulé : « L'Etat décide ... Les collectivités sont tenues d'appliquer ». Un titre qui donne le ton, mais le fond nécessite une mise au point de ma part.

La loi NOTRe du 7 août 2015 a notamment ouvert la porte à la création de grandes intercommunalités. Ce qui s'est fait sur le Cotentin et je ne peux que me féliciter de la création de cette grande collectivité, à même de porter des projets structurants pour l'ensemble du territoire. Parmi les préconisations de cette loi, la nouvelle collectivité devait uniformiser le mode de prélèvement des ordures ménagères, pour le 31 décembre 2021 concernant la Communauté d'Agglomération du Cotentin (CAC). Ce qu'explique l'article du bulletin communal, qui remarque à juste titre que ce faisant, avec neuf anciennes communautés de communes sous le régime de la taxe et seulement deux pratiquant la redevance, il était plus facile de changer deux communautés plutôt que neuf. D'où la décision, logique, d'uniformiser sous le régime de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Les habitants de Barneville-Carteret étaient sous le régime de la redevance, comme dans toutes les communes de l'ancienne communauté de communes de la Côte des Isles. Or, la TEOM étant calculée sur la base d'un pourcentage appliqué à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et le foncier bâti étant souvent plus élevé dans les communes côtières, certains habitants de Barneville-Carteret, comme ceux d'autres communes, vont voir leur contribution au service des ordures ménagères augmenter. Alors que d'autres vont la voir diminuer.

.../...

126, rue de l'Université, 75355 Paris 07 SP – [www.assemblee-nationale.fr](http://www.assemblee-nationale.fr)

Permanence parlementaire - 11, rue du Calvaire - BP 23- S0250 LA-HAYE - tél : 02.33.07.95.92

En cela aussi, le bulletin communal dit vrai. En revanche, je conteste vigoureusement l'interprétation qui est faite de ce mécanisme, puisque l'article semble renvoyer la responsabilité de cette augmentation à l'Etat, avec cette dernière phrase qui scelle la véritable intention de son auteur : « Toute réclamation est à déposer à la permanence de votre député ». Une dernière phrase conclue d'un émoticône qui renvoie le débat public au niveau de la cour de récréation. Ce n'est pas au niveau du débat public et ce n'est pas ma conception de celui-ci.

Cette interprétation est plus que cavalière. Certes, le taux voté tient compte de l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes versée à l'Etat. Mais si augmentation il y a, ce n'est pas formellement la conséquence d'une décision de l'Etat, mais d'une décision de la CAC, qu'il ne m'appartient pas de juger et qui, au demeurant, apparaît logique eu égard aux éléments exposés ci-dessus.

Lors du vote sur la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) à l'Assemblée Nationale, Monsieur le Député Stéphane TRAVERT a voté avec sa majorité l'augmentation du prix de la TGAP qui passe de 15€ à 65€ la tonne, soit une augmentation de plus de 300%. Le versement du Cotentin à l'Etat est majoré de ce fait de 4 millions d'euros. D'où la souriante conclusion de l'article du Bulletin Municipal : toute réclamation est à déposer à la permanence de votre député.

Cette décision de passer à la taxe a été votée par votre maire, le seul de la Côte des Isles, d'après mes informations, à avoir voté « pour », les autres s'abstenant ou votant « contre ».

L'institution de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) a été votée en Conseil Communautaire du 28 septembre 2021 par 11 des 14 maires de la Côte des Isles. De surcroît la députée Sonia KRIMI, membre de la majorité de Stéphane TRAVERT, a voté favorablement pour cette taxe.

Votre maire a aussi été le seul de la Côte des Isles à voter « pour » le taux proposé en réunion plénière de la CAC, une décision scellant définitivement l'augmentation que certains d'entre vous constateront cette année sur leur fiche d'imposition.

Les taux 2022 de la TEOM ont été votés en Conseil Communautaire du 5 avril 2022 par 9 maires sur 14 de la Côte des Isles.

A ce stade de la lettre que je vous adresse aujourd'hui, vous aurez compris que je formule une critique envers votre maire. J'en suis presque gêné, tant il est vrai que depuis dix ans que je suis élu député, je n'ai eu de cesse d'entretenir des relations de travail courtoises et efficaces avec les maires de la circonscription, convaincu que c'est ensemble, quelles que soient les opinions politiques des uns et des autres, que l'on peut faire avancer le territoire dans le sens du progrès.

Mais depuis les élections municipales, Monsieur le Maire de Barneville-Carteret n'a de cesse de critiquer l'action de l'Etat, et plus particulièrement de son député, guidé uniquement par une sensibilité politique qui l'emmène de ce fait bien loin des réalités du territoire.

Depuis l'élection du 23 mai 2020 où le Conseil Municipal a élu David LEGOUET au poste de Maire, les 3 sénateurs de la Manche Jean-Michel HOULLEGATTE, Béatrice GOSSELIN et Philippe BAS sont venus le rencontrer officiellement à la Mairie. Le député Stéphane TRAVERT ne s'est toujours pas manifesté.

Car quand on évoque un projet qui, concrètement, impacte votre quotidien sur le territoire de votre commune, les considérations d'ordre politique n'ont pas de prises. Je travaille avec des maires de la circonscription qui ne partagent pas mes opinions politiques, mais nous réussissons ensemble à faire avancer les projets locaux, car nous sommes tous guidés par l'unique intérêt du territoire et du bien-être de ses habitants.

Jamais votre maire ne m'a sollicité sur un projet particulier ou une problématique quelconque, pour bénéficier de mon relais efficace vers le pouvoir central.

Depuis un peu plus de deux ans, je subis cet « évitement », qui vous prive de mon relais pour faire aboutir les projets de votre territoire. Je n'en faisais pas état, mais le maire ayant décidé d'ajouter la mauvaise foi à cette absence de contact qui vous dessert, j'ai décidé de m'adresser à vous directement.

Que le député Stéphane TRAVERT n'y voit pas d'offense mais pour les 18 projets qui ont été inaugurés, le Maire, conscient de la charge de travail du député, n'a pas voulu alourdir son agenda. Le Maire déplore que le député y voit une hostilité politique qui n'a pas lieu d'être dans notre fonctionnement.

Pas pour dénoncer, mais pour vous informer de cette situation que je regrette et pour émettre publiquement auprès de vous le souhait que cette situation change. Il en va de votre intérêt et de celui du beau territoire sur lequel vous avez la chance de résider.

Le Maire prend bonne note de la volonté du député de mettre son réseau de haut niveau au service de notre commune. Il l'invite à travailler sur des sujets de compétence nationale qui préoccupent les habitants de Barneville-Carteret :

- Permettre l'installation de médecins généralistes dans la commune et de spécialistes dans le Cotentin ;
- Mettre en place un dispositif pour que les locaux puissent s'installer dans la commune et sur la Côte des Isles ;
- Avoir un accueil des gens du voyage basé sur les droits et les devoirs qui incombent à tous concernant les aires de petits et de grands passages.

C'est avec gratitude que le Maire accueille la proposition du député d'aider la commune.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes courtoises salutations.

  
Stéphane TRAVERT

126, rue de l'Université, 75335 Paris 07 SP - [www.assemblee-nationale.fr](http://www.assemblee-nationale.fr)

Permanence parlementaire - 11, rue du Calvaire - BP 23 - 50250 LA-HAYE - tél : 02.33.07.95.92

En vous assurant du plus profond respect que j'ai pour les représentants de l'État, j'espère, Monsieur le Député, que j'aurai bientôt l'occasion de vous rencontrer.

David LEGOUËT

Maire de Barneville-Carteret.

